



## Charte de publication sur le Web du LAL

En vigueur depuis le 06 Mai 2011 - Version 1

### Introduction

Cette charte définit les règles à respecter lors de publication de contenu et/ou d'installation de services sur les serveurs Web du LAL. Elle a pour but de protéger les serveurs Web du LAL d'attaques qui peuvent les mettre hors-service par injection et exécution de code malveillant, et d'améliorer le niveau de sécurité des applications web face aux risques d'usurpation d'identité et de perte de données sensibles.

Les sites et pages existant avant l'entrée en vigueur de cette charte doivent faire l'objet d'une mise à niveau rapide afin de se conformer à ces règles.

### Règles générales

- Les informations publiées sur les sites du LAL doivent avoir un caractère *professionnel*.
- Il est interdit d'installer des applications ou des sites web dynamiques sans l'accord préalable du Service Informatique (SI) qui orientera vers des frameworks offrant des modules de sécurité dont l'efficacité est reconnue afin de limiter les attaques par injection de code et vol de session. Voir : <http://support.lal.in2p3.fr/spip.php?article147>
- En pratique : pas de code php, python, java, cgi, etc. sans l'accord du SI. De telles applications peuvent être installées par les utilisateurs eux-mêmes sur leur propre poste de travail mais elles ne seront alors pas accessibles de l'extérieur du LAL.
- Les *responsabilités éditoriales* de chacun :
  - Selon la législation en vigueur, l'auteur est responsable de l'information publiée.
  - Le directeur du LAL est de fait le directeur de publication de tous les sites hébergés au LAL, sa responsabilité aussi est engagée.

### Pages personnelles

- Seules les pages personnelles présentant des informations *professionnelles* sont autorisées.
- Les pages personnelles sont obligatoirement créées au sein d'un système de gestion de contenu (CMS): il n'est pas permis d'écrire directement dans des fichiers sur les serveurs web. Voir la liste des CMS autorisés : <http://support.lal.in2p3.fr/spip.php?article147>
- Les pages sont créées après demande au SI et signature de la présente charte, que l'utilisateur s'engage à respecter.
- Lorsqu'un utilisateur quitte le laboratoire, sa page personnelle pourra rester en ligne, dans la limite de sa compatibilité technique avec les évolutions du serveur Web du LAL, s'il le souhaite. Dans ce cas elle sera uniquement accessible en lecture : il ne sera plus possible de la modifier.
- Les utilisateurs ayant déjà des pages personnelles doivent les rendre conformes aux règles générales : contenu professionnel uniquement et pas d'application individuelle exécutant du code sans framework. Ils devront ensuite signer cette charte, faute de quoi les pages en question seront rendues inaccessibles après une période de 6 mois après l'entrée en vigueur de cette charte.

### Sites de groupe

- Les sites de groupe et projets basés sur un CMS doivent utiliser [un des systèmes supportés par le SI](#).
- Il est recommandé de se conformer à la [charte graphique du CNRS](#) lorsque l'on n'a pas d'autres impératifs.
- L'installation d'applications dans les espaces web des groupes ne doit pas se faire sans l'accord préalable du SI.
- Chaque site de groupe désigne deux personnes :
  - un responsable éditorial, en charge du contenu et du cycle de vie du site (archivage, fermeture)
  - un responsable technique, l'administrateur du site, qui sera contacté par le SI lors des opérations régulières de maintenance et de mise à jour.
- Pour les sites de groupe déjà en place, on identifiera les responsables éditoriaux et techniques et on procédera à un inventaire des applications installées afin de définir une procédure de mise à niveau rapide.

Pour toute information complémentaire, contacter le support informatique du LAL via le [helpdesk](#).